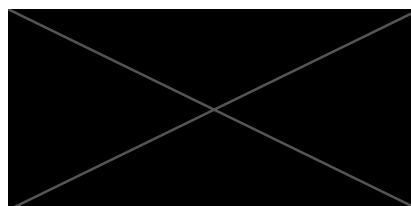


DIRECTION GÉNÉRALE CLIENTS ET TERRITOIRES
DIRECTION TERRITORIALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Immeuble Le Dauphiné
78 Rue de la Villette - 69425 LYON CEDEX 03



Lyon, le 25 juin 2025

n.réf. : AALN.lpo/nse.nga – D2025 – 238
Affaire suivie par Louis Poidevin

Objet : Réalisation des inventaires écologiques le long de la future ligne ferroviaire Lyon-Turin.

Monsieur le Maire,

Le projet ferroviaire Lyon-Turin est le maillon central du corridor méditerranéen, élément prioritaire du réseau transeuropéen de transport. Il doit contribuer à faire basculer, de la route vers le fer, une partie du trafic de marchandises traversant les Alpes et améliorer les liaisons entre les agglomérations alpines.

Les travaux nécessaires à la réalisation de la section française du Lyon-Turin ont été reconnus d'utilité publique en 2013. Par décision du 4 décembre 2024, le Ministère des Transports a demandé à SNCF Réseau de conduire les études d'avant-projet détaillé. Celles-ci consistent notamment à déterminer les modalités de réalisation des futurs chantiers de cette ligne nouvelle et de son insertion dans son environnement naturel et humain.

Pour mener à bien cette phase d'études, SNCF Réseau est assistée de différents bureaux d'étude qui seront amenés à se rendre sur votre commune pour réaliser des inventaires terrestres (flore, faune et habitats), aquatiques (analyse des cours d'eau et de la faune aquatique) ainsi que pour délimiter et définir les fonctionnalités des zones humides.

Les interventions des écologues débuteront au mois de juillet, avec des passages de jour comme de nuit afin d'inventorier de la manière la plus exhaustive possible les espèces et habitats présents dans le périmètre de projet. Ces interventions seront ponctuelles, non destructives et dureront jusqu'au printemps prochain afin de couvrir les quatre saisons. Elles seront réalisées par les bureaux d'étude EGIS, BIOTOPE et AQUABIO ainsi que leurs sous-traitants (Agence Mosaïque Environnement et ARIOS). L'entreprise en charge de l'inventaire des zones humides, sera nommée à l'automne.

...



Ces investigations de terrain auront lieu sur le domaine public/privé communal et sur des terrains privés dans le périmètre de votre commune.

Pour accéder aux propriétés closes, SNCF Réseau privilégiera les accords et solutions amiables avec les propriétaires et/ou exploitants des parcelles privées concernées par ces interventions.

Néanmoins, SNCF Réseau a sollicité, pour ses prestataires, une autorisation préfectorale de pénétrer dans les parcelles privées. Cette autorisation est justifiée par l'utilité publique du projet Lyon-Turin et vous serez prochainement notifié de cet arrêté. SNCF Réseau se tient à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos administrés pour répondre à leurs interrogations concernant ces inventaires écologiques.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaiteriez sur ce sujet ou sur tout autre aspect du projet Lyon-Turin et je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Matthieu COCHARD

A handwritten signature in black ink that reads "COCHARD Matthieu".

Directeur des Projets Accès Alpins & CFAL Nord